



ARRETE N° 1100/SG/DCL

Enregistré le 4 juin 2021

instituant une commission départementale de recensement des votes
à l'occasion des élections des conseillers régionaux
des 20 et 27 juin 2021

**LE PREFET DE LA REUNION
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code électoral, et notamment les articles L.175 et R.107 ;

VU le décret n° 2021- 483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique ;

VU l'ordonnance n° 2021/109 en date du 3 juin 2021 2021 de Monsieur le premier président de la Cour d'appel de Saint-Denis de La Réunion ;

VU la correspondance du président du conseil départemental en date du 15 avril 2021 ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

ARRETE :

Article 1^{er} - Il est institué, à l'occasion des élections des conseillers régionaux des 20 et 27 juin 2021, une commission de recensement des votes compétente pour le département et composée comme suit :

Président : **M. Alain CHATEAUNEUF**
Premier président de la Cour d'appel de Saint-Denis

Membres : **Mme Jacqueline HENRY**
Conseillère départementale

M. Alain CHANE LAP
Directeur de la citoyenneté et de la légalité

Article 2 - Cette commission se réunira à la préfecture, direction de la citoyenneté et de la légalité, bureau des élections, 6 rue des messageries, à Saint-Denis, le **dimanche 20 juin 2021, à 22 heures**, et en cas de second tour, le **dimanche 27 juin 2021, à 21 h 30**.

Article 3 - Un représentant de chaque liste de candidats, régulièrement mandaté, peut assister aux travaux de la commission.

Article 4 - La secrétaire générale de la préfecture et le président de la commission de recensement des votes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,

Pour le Préfet et par délégation
La secrétaire générale

Régine PAM